
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2019 – N° 12

<u>Objet</u>	<u>Nombre de délégués</u>	<u>Date de la convocation</u>
Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy. – Procédures réglementaires.	En exercice :	76
	Présents :	30
	Votants :	31
		23 septembre 2019
		<u>Date de publication</u>
		23 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux du mois d'octobre à 18h30, le Comité syndical légalement convoqué, s'est réuni dans l'Espace Culturel du Chemin Vert à MERCIN-ET-VAUX, sous la présidence de Monsieur GERAULT Nicolas, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 septembre 2019, une nouvelle convocation a été faite conformément au code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

GrandSoissons Agglomération : Mesdames et Messieurs GEORGELIN Michel, GERAULT Nicolas, CARLIN Jean-Louis, COUVREUR Alexis, DELEAGE Joëlle, MESSANCE Jean-Jacques, MESSANCE René, LOURY Dominique, BUSIGNY Jean-Claude, VILLEVOYE Philippe, SCERRI Bernard, HIRAUTL Grégory, DROUX François, COCHEFERT Philippe.

Communauté de Communes Retz-en-Valois : Mesdames et Messieurs SAMSON Jean-Pierre, REBEROT Nicolas (+ pouvoir LEGUILLETTE Guy), VASSEUR Philippe, RAMEAUX Agnès, GUERIN Marc, DALIGOU Roger, HANNEDOUCHE Philippe, CINTRAT Jean, REYT Serge, NOEL Joël, DESTRAI Aline.

Excusés : Messieurs ROSSE André-Gérard, STANLEY Christophe, PETIT Xavier.

Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château : Mesdames et Messieurs DE REKENEIRE Claude, LESOURD Christophe, HOURLIER Francis, TISON Marc, MESSEAN Adrien.

Excusés : Messieurs PASCARD Jérôme et DRIQUE Dominique.

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur BUSIGNY Jean-Claude – délégué du GrandSoissons Agglomération.

Monsieur le Président présente de programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy pour un montant estimatif de 402 800.00 € HT réalisé sur 5 ans. Il rappelle l'étude préalable engagée par le Syndicat Mixte Oise-Aronde et transférée au syndicat par délibération n°31-2018.

Ce projet prévu sur un linéaire de cours d'eau d'environ 16 km entre les départements de l'Oise et de l'Aisne consiste en la restauration de la continuité écologique, l'entretien du lit et des berges et la renaturation des cours d'eau.

Il précise que ces travaux, qui seront réalisés sur des propriétés privées avec des fonds publics, doivent être déclarés d'intérêt général conformément aux articles L.211-7 et L.214-1 et suivants du code de l'environnement.

Monsieur le Président indique que préalablement à l'arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général ces travaux, une enquête publique doit être effectuée.

Délibère, décide à l'unanimité des présents,

- D'autoriser le Président à engager les procédures réglementaires de déclaration et d'autorisation en application des articles L.211-7 et L.214-1 et suivants du code de l'environnement relatives au programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy,

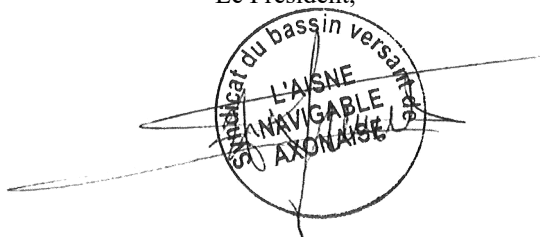
Accusé de réception en préfecture
002-200072817-20191002-2019-12-DE
Date de télétransmission : 24/10/2019
Date de réception préfecture : 24/10/2019

- D'autoriser le Président à solliciter Monsieur le Préfet de l'Aisne et Monsieur le Préfet de l'Oise pour la mise en œuvre de l'enquête publique du programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy et à signer tout document correspondant dans le respect de la réglementation applicable,
- De solliciter la mise à disposition du service technique de l'Union des syndicats pour assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage des procédures réglementaires, la maîtrise d'œuvre des travaux et le suivi de l'opération,
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de ces décisions.

Fait à Chivy-les-Etouvelles, le 8 octobre 2019

Pour extrait conforme,

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
002-200072817-20191002-2019-12-DE
Date de télétransmission : 24/10/2019
Date de réception préfecture : 24/10/2019